



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pénurie de vaccins contre la grippe

Question écrite n° 33602

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés d'accessibilité aux vaccins contre la grippe. Alors que la campagne de vaccination a débuté il y a deux semaines, une rupture des stocks se fait déjà sentir. Le Gouvernement a décidé de mener cette année, dans le contexte de crise sanitaire, une campagne de vaccination active, en encourageant la population à se faire vacciner dans le but d'éviter un afflux dans les hôpitaux des patients atteints d'une forme grave de la grippe concomitamment aux patients atteints de la covid-19. Dans le cadre de la campagne de vaccination 2020-2021, la France a commandé 13 millions de vaccins. On estime que 15 millions de personnes dites fragiles et à risque doivent bénéficier d'un accès à ce vaccin dans le pays. De nombreuses personnes ont été sensibles à l'incitation du Gouvernement pour éviter la double pathologie et à ce jour, 7 millions de doses ont déjà été vendues. Les pharmaciens ne sont plus en mesure de délivrer les doses de vaccin et se voient dans l'obligation de constituer des listes d'attente. Cela inquiète. La situation est très préoccupante, tout particulièrement en cette période de pandémie. C'est pourquoi elle souhaite savoir comment le Gouvernement entend répondre à cette pénurie qui menace les personnes les plus fragiles, et pour quelle raison cette situation n'a pas été anticipée.

Texte de la réponse

Le contexte particulier lié à la pandémie de la Covid-19 invite à être particulièrement vigilant sur la vaccination contre la grippe, car elle est un axe majeur de notre stratégie, d'autant plus que les populations à risque de forme sévère sont sensiblement les mêmes pour ces deux affections. La campagne de vaccination contre la grippe a été lancée le 13 octobre 2020, et son démarrage a été beaucoup plus rapide que les années précédentes. Le calendrier de livraison des doses de vaccins précommandées, augmenté de plus de 30% de doses par rapport à l'année précédente, a été resserré, permettant aux officines de ville de bénéficier de la totalité des vaccins commandés. Un suivi territorial des délivrances réalisées par les officines a été mis en place en lien avec l'Ordre national des pharmaciens afin de suivre la situation et améliorer la répartition des livraisons sur le territoire national lorsque cela était nécessaire. Tenant compte de ce contexte exceptionnel, l'Etat s'est doté pour la première fois d'un stock de plus de 2 millions de doses de vaccins antigrippaux. Les premières doses de vaccins disponibles du stock de l'Etat étaient destinées aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ne disposant pas de pharmacie à usage intérieur, ayant des besoins complémentaires pour achever la vaccination de leurs résidents, et pour augmenter la couverture vaccinale des professionnels à leur contact. Par la suite, les professionnels des établissements de santé ont été prioritaires. Enfin, les livraisons complémentaires en pharmacie d'officine ont permis de renforcer la couverture vaccinale des personnes cibles. L'adoption de tous les gestes barrières et le respect des recommandations sur le port du masque pour prévenir la Covid-19 restent de rigueur pour l'ensemble de la population car ils permettent de prévenir également la propagation du virus de la grippe.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33602

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [3 novembre 2020](#), page 7681

Réponse publiée au JO le : [25 mai 2021](#), page 4423